



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de  
Saint-Quentin**

MONSIEUR FRANÇOIS POZZO DI BORGO  
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DEPARTEMENTALE  
FO DE L' AISNE  
19 RUE KENNEDY  
02100 SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin, le 25 novembre 2020

Monsieur,

Par courrier électronique en date du mardi 24 novembre 2020, vous avez déclaré l'organisation d'une manifestation, conformément à l'article L.221-1 du code de la sécurité intérieure, le samedi 28 novembre 2020 de 10h à 12h à Saint-Quentin, ayant pour objet « *Rassemblement et manifestation revendicatifs pour la défense des libertés publiques, la levée de l'état d'urgence et l'abandon de la proposition de loi sur la sécurité globale* ».

Le lieu de rassemblement est situé à 10h au niveau de la place du 8 octobre.

L'itinéraire prévu est le suivant :

1 – place du 8 octobre

2 – rue d'Isle

3 – rue de la sous-préfecture.

J'accuse réception de cette déclaration de rassemblement sur la voie publique.

Toutefois, je vous rappelle que :

- vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la maîtrise du nombre de participants, le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, en application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé (articles 1 et 3) ;

- la liberté de manifester doit être conciliée avec deux libertés toutes aussi fondamentales : la liberté du commerce et de l'industrie et la liberté de circuler. En conséquence, il ne saurait être accepté que la circulation soit entravée par tous moyens. Tout blocage de la circulation pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires. Vous devez donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette manifestation jusqu'à complète dispersion en veillant à ne créer, ni constituer aucun trouble à l'ordre public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-préfet de Saint-Quentin

Corinne MINOT

24 rue de la sous-préfecture  
02100 SAINT-QUENTIN  
Affaire suivie par : Florian JAUNY  
Tél. : 03 60 09 81 17  
Mél. : sp-saint-quentin@aisne.gouv.fr

 Préfet de l'Aisne

  @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)